

The background of the entire page is filled with various children's drawings. These include stick figures, some with faces, some holding hands, and some with large, expressive eyes. The drawings are done in a simple, sketchy style with black lines and some grey shading. The overall theme is childhood and community.

Relais
enfants
parents

30 ans

au service du lien

RELAIS ENFANTS-PARENTS



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION			
30 ans – 30.000 enfants !	5	Réseau gravitant autour de l'enfant	29
HISTORIQUE	6	Croix-Rouge – Service Itinérances	30
CARTOGRAPHIE DES PARTENARIATS RELAIS ENFANTS-PARENTS DANS LES PRISONS EN BELGIQUE	8	Bénévoles du Relais Enfants-Parents	33
OBJECTIFS, MISSIONS ET VALEURS	12	COMPLEXITE DE L'INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT	36
MOYENS D'ACTION		RELAIS ENFANTS-PARENTS COMME AIDE A LA REINSERTION	40
Au sein des établissements pénitentiaires	14	FINANCES	44
En équipe	19	STATISTIQUES	45
METHODOLOGIE DE TRAVAIL	20	LE POINT DE VUE DU FONDATEUR DU RELAIS ENFANTS-PARENTS FRANÇAIS	
SPECIFICITES	21	Les fondements éthiques et techniques des interventions du relais enfants parents	46
ESPACE-RENCONTRE	26	CONCLUSION	49
COLLABORATIONS ET PARTENAIRES		L'EQUIPE DU RELAIS ENFANTS-PARENTS	50
Services d'aide aux détenus (SAD)	28	BIBLIOGRAPHIE	52
SAJ, SPJ, Tribunal de la jeunesse	28		
Direction et personnel de prison	28		

INTRODUCTION

30 ANS – 30.000 ENFANTS !

La mission fondamentale de notre association est le maintien du lien entre un enfant et son parent détenu. Dans les années 1990, certaines études établissaient qu'un jeune sur trois, dont le parent était en prison, irait en prison ! C'est contre cette forme de prédestination sociologique que Sophie Buyse, armée de courage, de compétence, d'enthousiasme et sans doute d'un peu d'inconscience, décida de se battre et conçut ce fantastique projet qu'est le Relais Enfants-Parents.

Cette initiative d'intérêt public a pris une ampleur remarquable.

Depuis 1995, ce sont quelques 30.000 avènements de jeunes avec plus d'espoir, de réalité, de chance, de construction ou de reconstruction, qui ont été concernés. Ce sont des familles, des parents qui voient une lueur, un réconfort dans une épreuve. C'est notre société tout entière qui en bénéficie.

En 2024, nous avons pris en charge 1.600 enfants. Nous intervenons dans 11 quartiers pénitentiaires, tant en Wallonie qu'à Bruxelles.

Tout cela est possible grâce au travail acharné, régulier, intense, de nos quelques 13 psychologues et de l'équipe administrative. Par leur exemplarité, ils sont devenus une référence dans le pays et au niveau européen. Merci à toutes et tous, du fond du cœur. Merci à la Fédération Wallonie-Bruxelles – les Maisons de Justice – de l'avoir reconnu.

C'est pour tout cela que je suis si fier d'être administrateur de cette association depuis 30 ans : pendant 18 ans comme vice-président et ensuite comme président.

Le monde carcéral est difficile, violent, fondé sur une conception issue du XIX^e siècle. Chacun sait qu'il y a une surpopulation nuisible pour tous. Certains pays, comme les Pays-Bas, ont pris d'autres options, avec succès. Il est temps de penser la sanction et ses conséquences avec l'œil du XXI^e siècle, les sensibilités, la psychologie et la sociologie de notre temps.

Le Relais Enfants-Parents agit, avec succès, sur des symptômes. Les causes doivent être pensées et réformées.

Arnaud Jansen, Président.



HISTORIQUE



**CARTOGRAPHIE DES PARTENARIATS
RELAIS ENFANTS-PARENTS DANS LES PRISONS EN BELGIQUE**

Saint-Gilles
1997

Haren
2022

Berkendael
1995-2022

Forest
1996-2022

Lantin
1998

Ittre
2002

Mons
1995

Nivelles
2001-2004

Andenne
1997

Jamioulx
2008

Namur
1996





30
ans

- * Objectifs, missions et valeurs
- * Moyens d'action
- * Méthodologie de travail
- * Spécificités

OBJECTIFS, MISSIONS ET VALEURS

Le Relais Enfants-Parents (REP) est un service gratuit et sans but lucratif. Sa mission principale est de permettre aux enfants de maintenir un lien avec leur parent malgré leur incarcération, et, parallèlement, de conserver à la personne détenue des liens familiaux avec ses enfants.

Notre action vise à soutenir et accompagner l'enfant, le parent détenu et son entourage pour éviter autant que possible les nuisances de la détention. Les membres de l'association s'efforcent de permettre à la personne détenue de retrouver, à l'occasion de la visite avec les enfants qui lui sont proches, une interaction émotionnelle où la tendresse peut reprendre sa place.

Le Relais Enfants-Parents préconise des rencontres où l'enfant se retrouve seul avec son parent. Ces conditions permettent une relation individualisée et privilégiée entre le parent et son/ses enfant(s).

L'intérêt de l'enfant est au centre de nos préoccupations. Par un travail d'encadrement et par l'accompagnement des enfants durant la détention de leur parent, le Relais Enfants-Parents favorise un meilleur développement psycho-affectif de l'enfant et de son parent en limitant d'une part le dommage causé par l'incarcération du parent détenu et d'autre part, les souffrances de l'enfant pendant et après la période d'incarcération du parent. En ce sens, notre intervention est centrée avant tout sur la bienveillance et le non-jugement.

De plus, donner la possibilité aux parents de poursuivre leurs relations avec leurs enfants permet de penser à une meilleure resocialisation lors de la sortie du détenu et donc de diminuer le risque de récidive. Les relations enfant-parent soutenues peuvent en effet aider le parent détenu à prendre conscience des responsabilités affectives et éducatives qu'il a vis-à-vis de l'enfant, pendant et surtout après l'incarcération. Ce point sera développé plus loin.

“Le petit coup de pouce du Relais pour les cadeaux nous aide beaucoup et voir mes enfants rend ma détention plus sereine et m'apaise, ce qui me permet d'envisager le futur”

Un papa incarcéré

L'accompagnement entre l'enfant et son parent incarcéré se met en place à partir d'une démarche volontaire du parent incarcéré et du référent de l'enfant à l'extérieur. L'action impose la libre adhésion et l'anonymat, qui doit s'entendre comme le renoncement à toute mission d'expertise ou d'évaluation qui pourrait influencer une décision judiciaire ou administrative.

Notre ASBL est en effet indépendante du système judiciaire, et, en ce sens, les intervenant-es qui la composent sont soumis-es au secret professionnel. Cette position nous permet régulièrement de servir d'intermédiaire entre différents services, entre l'établissement pénitentiaire et les bénéficiaires, et d'établir une alliance clinique nécessaire à l'accompagnement des enfants et de leur parent.

“On est indépendants des prisons, on est un service extérieur. Et donc ça, je pense que certains détenus, mine de rien, ça les rassure. Certains papas, du coup, voient plus ça comme un soutien. On est là pour l'intérêt des enfants, mais on n'impose rien”

*Calina Vandoorslaert,
psychologue au
Relais Enfants-Parents*

Une autre mission vise à collaborer avec le système pénitentiaire et sensibiliser celui-ci à la dimension psychologique du détenu parent et de l'enfant de détenu.

Nous prenons en charge les situations des enfants de 0 à 18 ans. Nous recevons les personnes sans distinction de genre, d'âge, de profession, d'appartenance sociale ou culturelle.

MOYENS D'ACTION

Le Relais Enfants-Parents inscrit son travail dans une perspective clinique, c'est-à-dire que, tout en tenant compte des réalités et des catégories dans lesquelles se trouvent pris les détenus que nous accompagnons, les intervenant-es rencontrent ces détenus de manière individualisée. Ils sont tous parent, ils souhaitent, pour la plupart, rencontrer leur(s) enfant(s) pendant leur incarcération, mais chacun d'eux possède en soi une singularité irréductible, et une histoire chaque fois différente.

Ils s'inscrivent donc au REP avec leur histoire particulière, leurs rapports singuliers au monde et à l'autre, et s'ils sont tous incarcérés, rencontrer son enfant en prison représente un défi, une question, des enjeux dont ils n'ont pas toujours conscience dans la demande de départ. C'est le cas également pour un enfant qui vient voir son parent en prison. Qu'il soit petit ou adolescent, qu'il ait un ou deux parents incarcérés, il va devoir composer avec cette histoire qui est aussi la sienne.

Afin d'accompagner au mieux ces singularités, nous disposons de différents moyens d'action, tant au sein des prisons qu'en-dehors :

AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

- Les **entretiens** : la prise en charge du Relais Enfants-Parents débute par une analyse de la demande de la personne incarcérée. Dans la plupart des cas, la demande émerge du parent, via un billet de rapport. La demande est placée sur une liste d'attente et le parent sera rencontré dans les meilleurs délais (variable en fonction de l'établissement). Différents types d'entretiens individuels sont mis en place. Les sujets abordés se rapportent toujours à la relation que le parent incarcéré entretient avec son enfant.
- Les entretiens préliminaires nous permettent de prendre connaissance de la demande et connaître l'histoire familiale, vérifier l'adéquation entre la demande du détenu et notre cadre de travail, passer en revue et signer la charte de collaboration.

- Des entretiens ponctuels sont proposés afin de résoudre des difficultés passagères (organisation d'une visite, questionnement du parent/de l'enfant, sortie,...).
- Pour les détenus les plus en difficulté, des suivis individuels sont mis en place. Il s'agit d'un moment privilégié où sont abordées les difficultés relatives aux enfants ou à la relation avec les enfants. Il s'agit d'un soutien à la parentalité, dans l'objectif de remobiliser le parent détenu dans sa position parentale, et cela en s'assurant au préalable que son état psychique le permet.

“Les responsables de l'asbl m'ont apporté appui et responsabilisation et m'ont guidé dans la découverte de mon rôle de père. En effet, ayant eu une enfance misérable, une adolescence chaotique, quand j'ai pris mon fils dans mes bras pour la première fois, peu de temps après sa naissance, en milieu carcéral, j'ai eu très peur. Tout au long de la croissance de mon fils, l'asbl m'a aidé à apprendre à aimer mon fils, à aiguïser ma maturité, à me responsabiliser”

Un papa incarcéré

Il est également donné la possibilité aux enfants et à leurs familles à l'extérieur de rencontrer les intervenants du REP afin de discuter des difficultés inhérentes à la situation, telles que les appréhensions et l'imaginaire liés au milieu carcéral, les inquiétudes de l'enfant/du parent. Cet entretien a pour objectif principal de faire connaissance avec l'enfant, lui proposer de jouer à raconter et déposer son vécu pour établir le lien.

- Les entretiens avec les institutions responsables des enfants constituent le socle du réseau institutionnel avec lequel nous collaborons également (intervenants en milieu carcéral et extérieurs).

- Les **visites collectives** : lors de ces visites, deux intervenant·es sont généralement présents dans la salle prévue pour recevoir les enfants et leurs parents. Le rôle des intervenants n'est nullement interventionniste mais vise à veiller au bon déroulement de la visite afin de maintenir et/ou renforcer le lien. Par l'observation, il s'agit de relever les peurs, les défenses, les projections, les éventuelles souffrances afin d'y apporter un soutien adéquat.

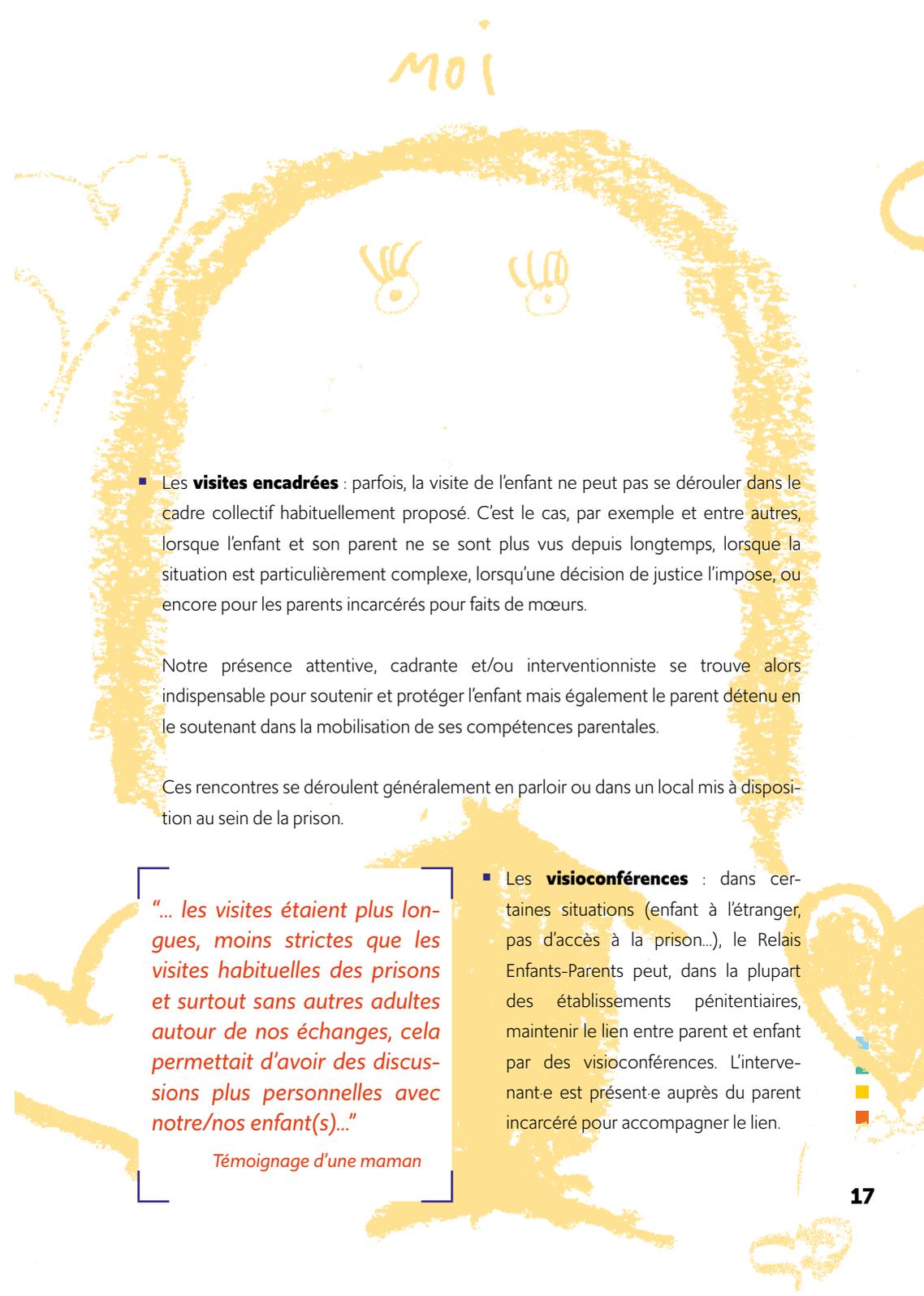
"Après quelques semaines, voire des mois, on sait comment cela se passe mais le plus dur, c'est de laisser notre maman là et nous, repartir sans elle"

Témoignage d'un enfant

- Les **visites fêtes** : ces visites sont organisées régulièrement par le REP dans chaque prison où nous intervenons. Ces fêtes sont dédiées, la plupart du temps, à des événements particuliers (Carnaval, Fête de Printemps, Fête des pères/mères, Saint-Nicolas). Elles réunissent les enfants, les parents détenus et un membre des familles vivant à l'extérieur de la prison. Ces visites représentent un outil important dans la conception générale du REP. En effet, elles permettent aux enfants de rencontrer leur parent autour d'une fête traditionnelle. C'est également un moment où l'intérieur et l'extérieur se réunissent autour d'un thème précis dont enfants et parents sont bénéficiaires. De plus, des photos sont prises à ces occasions et constituent autant de moments joyeux et détendus qui marquent des points d'arrêt souvent importants dans l'établissement de l'histoire familiale. Lors de la fête des pères/mères, l'enfant peut également remettre un cadeau à son parent.

"Grâce à l'asbl, nous pouvons vivre des moments privilégiés avec nos enfants comme quand ils organisent la fête de Saint-Nicolas. Les photos que l'asbl nous fournit une fois l'an jonchent les murs de nos cellules pour nous rappeler quotidiennement que nous avons une raison de nous battre"

Un papa incarcéré



- Les **visites encadrées** : parfois, la visite de l'enfant ne peut pas se dérouler dans le cadre collectif habituellement proposé. C'est le cas, par exemple et entre autres, lorsque l'enfant et son parent ne se sont plus vus depuis longtemps, lorsque la situation est particulièrement complexe, lorsqu'une décision de justice l'impose, ou encore pour les parents incarcérés pour faits de mœurs.

Notre présence attentive, cadrante et/ou interventionniste se trouve alors indispensable pour soutenir et protéger l'enfant mais également le parent détenu en le soutenant dans la mobilisation de ses compétences parentales.

Ces rencontres se déroulent généralement en parloir ou dans un local mis à disposition au sein de la prison.

"... les visites étaient plus longues, moins strictes que les visites habituelles des prisons et surtout sans autres adultes autour de nos échanges, cela permettait d'avoir des discussions plus personnelles avec notre/nos enfant(s)..."

Témoignage d'une maman

- Les **visioconférences** : dans certaines situations (enfant à l'étranger, pas d'accès à la prison...), le Relais Enfants-Parents peut, dans la plupart des établissements pénitentiaires, maintenir le lien entre parent et enfant par des visioconférences. L'intervenant·e est présent·e auprès du parent incarcéré pour accompagner le lien.

- Les **rencontres à domicile** : la situation nécessite parfois de rencontrer l'enfant avant la mise en place des rencontres. C'est le cas, par exemple, lorsque l'enfant ou l'adulte référent a besoin d'être rassuré, souhaite poser des questions sur le déroulement des rencontres ou ressent le besoin d'exprimer ce qu'il/elle ressent. L'intervenant.e peut alors se rendre au domicile de la famille afin de préparer au mieux la rencontre. A cet effet, le REP vient de créer un livre, "Popy rend visite à son parent", dont l'objectif est d'accompagner l'enfant dans la préparation aux visites REP au sein de la prison.

"Les petites photos que vous imprimez, pour ma fille ou pour le petit, font notre grande joie, et appuient les efforts de garder un contact régulier de l'enfant avec sa maman qui lui manque tant. Nous pouvons juste vous remercier et vous assurer de notre reconnaissance"

Témoignage d'une grand-mère

"... je garde de très bons souvenirs grâce à vous et votre travail car pour moi vivre sans pouvoir voir mes enfants, c'est impossible et grâce à vous, je peux les voir et les serrer dans mes bras"

Une maman incarcérée

"Je remercie le Relais pour le soutien psychologique et moral pour moi et pour mes enfants, aussi pour les bons souvenirs d'anniversaire et les photos et pour tous les bons moments que j'ai passés avec mes enfants au Relais. Je respecte aussi tous les efforts que le Relais a fait pour pouvoir nous rassembler à nouveau"

Un papa incarcéré

EN ÉQUIPE

- Les **réunions cliniques** mensuelles représentent un outil indispensable au REP. Les intervenant.es y abordent des questions de fond. Ces réunions sont l'occasion d'articuler la pratique et la théorie ou l'occasion d'inviter un intervenant extérieur. Les sujets des réunions sont choisis en équipe.

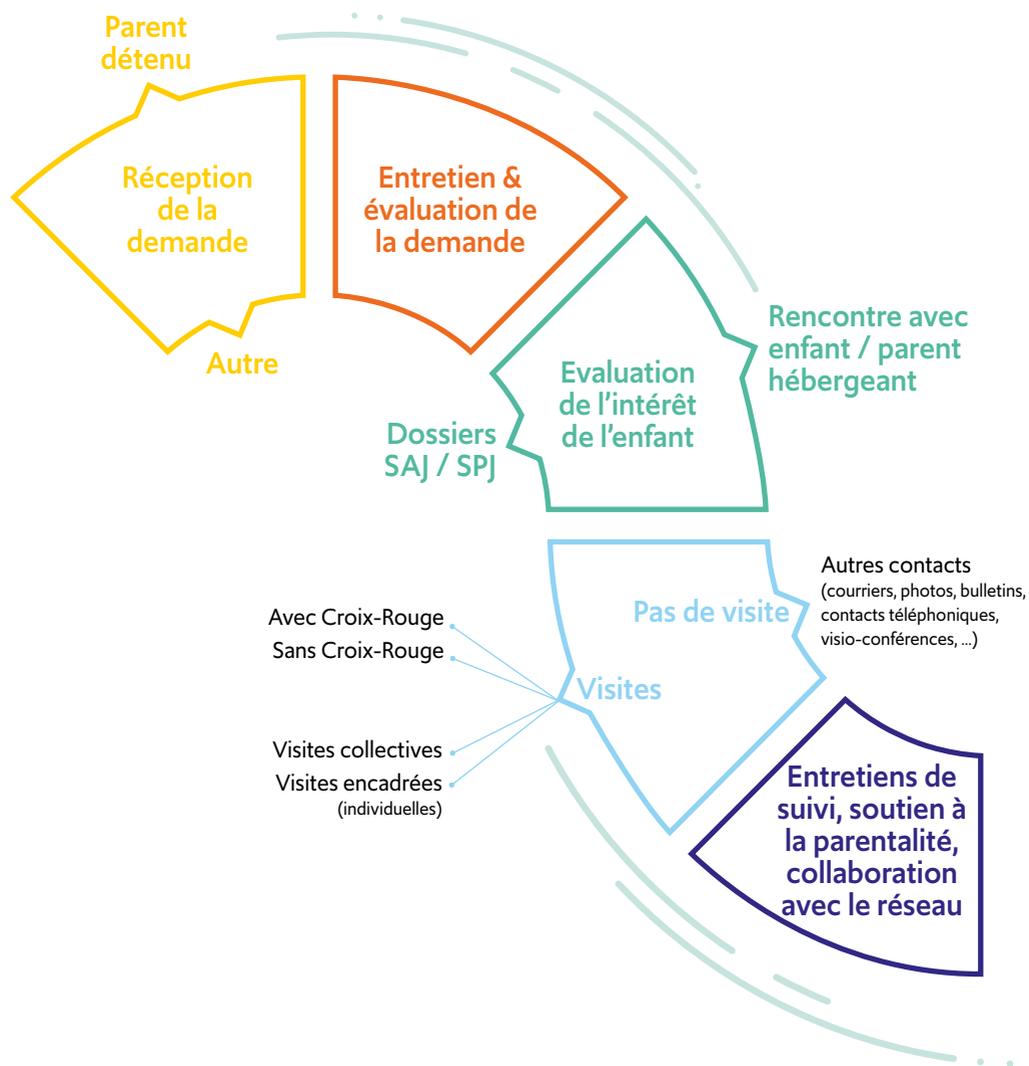
Elles permettent également d'avoir une réflexion sur les problématiques cliniques du travail des intervenant.es et partager les difficultés liées à la charge émotionnelle que comporte le travail. Elles favorisent l'échange d'expériences et de points de vue entre tous les membres de l'équipe, dispersés dans les différents établissements pénitentiaires.

- Les **intervisions** sont des moments d'échange sur des situations qui posent question aux intervenant.es de terrain. Ces moments sont aussi l'occasion pour chacun.e de partager ses difficultés et de se sentir soutenu.e. L'équipe réfléchit ensemble et propose des pistes de solution et de prises en charge vis-à-vis d'une situation particulière.
- Les **réunions institutionnelles** ont pour objectif, entre autres, d'informer l'équipe sur la gestion de l'association, de fluidifier la communication, de soutenir la pratique quotidienne par les outils mis à disposition, de coordonner l'ensemble des dispositifs relatifs à l'accompagnement de l'enfant et du parent incarcéré et de discuter des difficultés rencontrées.
- Les **supervisions** : les intervenants psychologues se réunissent une fois par mois, en présence d'un superviseur externe, avec pour objectif de soutenir le travail de réflexion clinique de l'équipe autour d'une situation problématique.

Les réunions institutionnelles, cliniques, interventions et supervisions et le travail en binôme sont l'occasion de maintenir un cap commun et cohérent, en fonction des objectifs de l'ASBL et de leur application sur le terrain.

A travers ces différents moyens d'action, l'ASBL s'efforce, dans l'intérêt des enfants, de permettre aux parents détenus de prendre conscience de leurs responsabilités à l'égard des leurs et ainsi de retrouver une dignité de parents responsables, non seulement de leur avenir mais aussi et surtout du développement et de l'avenir de leurs enfants.

METHODOLOGIE DE TRAVAIL



SPECIFICITES

L'une des spécificités du Relais Enfants-Parents est que, outre l'équipe administrative, l'équipe est constituée uniquement de psychologues.

De manière globale, notre mission de maintien du lien entre l'enfant et son parent détenu offre une approche tout à fait spécifique et singulière, en ce sens qu'il permet :

- que la séparation ne se transforme pas en rupture et que les capacités qu'a l'enfant à grandir et à se séparer soient préservées ;
- de diminuer les représentations imaginaires de l'enfant par la mise en contact physique (épreuve de la réalité) qui offre une dimension du parent conforme à la réalité ;
- que l'enfant s'exprime afin de mettre du sens sur cette incarcération ;
- que l'enfant ne se rende pas responsable de l'incarcération de son parent.

De plus, si le parent peut voir son enfant lors de visites prévues par l'établissement pénitentiaire, les conditions de ces rencontres ne sont pas toujours adaptées à l'enfant. A titre d'exemple, enfants et parents ne peuvent se déplacer lors de la visite, et l'enfant doit, avant 16 ans, venir accompagné d'un autre adulte pour rencontrer son parent.

Le Relais Enfants-Parents vise ainsi à améliorer divers aspects de ces rencontres, selon les possibilités de chaque établissement. Par exemple, les visites du Relais Enfants-Parents permettent à l'enfant de voir seul son parent. L'intervenant-e du REP, présent lors des rencontres collectives, n'a pas de rôle interventionniste mais veille au bon déroulement de la visite et surtout à ce que l'intérêt de l'enfant soit respecté. En présence de l'autre parent ou d'un autre adulte, le détenu, partagé entre ses visiteurs, n'a pas la possibilité de donner à l'enfant toute l'attention dont il a besoin. Dès lors, ces conditions permettent une relation individualisée et privilégiée entre le parent et son enfant.

"Ces visites me permettent de partager des moments de vie et de partage avec mon enfant et surtout de me rendre compte de l'importance de maintenir ce lien malgré les murs qui nous séparent"

Témoignage d'un papa détenu

“Pouvoir garder le lien avec nos enfants est important peu importe l’âge qu’ils ont. Tout autant pour les enfants que pour les parents. De plus, ces rencontres se passent de manière très ludique afin que le cadre carcéral choque un minimum les enfants. Je me souviens aussi de la gentillesse du personnel qui anime ces rencontres, et de leur respect pour l’intimité des retrouvailles. Toujours à l’écoute des moindres soucis des parents et des enfants”

Témoignage d'un beau-papa détenu

Au niveau de l’aménagement de la salle de visite, un trilieux est mis en place. Il s’agit de trois espaces rencontrant de manière spécifique différents besoins des enfants : un espace sensori-moteur, un espace de création, un espace de détente et de calme.

L’espace sensori-moteur permet de vivre la relation par le biais du mouvement. Celui-ci est reconnu pour laisser une place au plaisir de se découvrir. L’enfant peut explorer plutôt que de rester sur une chaise derrière une table (qui limite la relation et le contact corporel). Cet espace est équipé de blocs de mousse, de tapis, d’un tunnel, de cerceaux, de ballons.

L’espace de détente permet à l’enfant et son parent de se rencontrer dans un moment plus calme. Il est composé de coussins, poufs, livres.

L’espace de création permet à l’enfant de s’exprimer au moyen de jeux (parfois symboliques), de peinture, de dessins. Il peut rejouer des situations, prendre plaisir à créer et développer ses potentialités de création.

Tous ces espaces potentiels servent à créer des éléments médiateurs à la communication, à l’écoute de soi et de l’autre et donc à la relation. Parents et enfants sont partenaires actifs dans le jeu de la rencontre.

“En prison, le Relais Enfants-Parents nous fait énormément de bien et nous permet de maintenir un très bon contact avec nos enfants et c’est très important dans la vie, pour continuer à avoir un très bon contact avec eux et nous permet aussi de les voir grandir, évoluer et de voir que l’on ne les oublie pas malgré les murs de cette prison. Chaque papa peut aussi se rapprocher de son ou ses enfants à leur façon tout en restant très correct et dans un cadre très chaleureux et pas comme une simple visite. Cette visite nous permet aussi de pouvoir manger avec nos enfants des petits plats que nous faisons avec amour pour eux, de pouvoir aussi jouer, se détendre, se rapprocher et garder un lien très familial et de leur montrer que nous pensons extrêmement à eux même quand les moments sont durs... Voilà, je ne sais pas quoi dire de plus car il y a tellement à dire que les mots ne suffisent pas pour exprimer le bien que ces visites nous font”

Témoignage d'un beau-père détenu

30
ans

- * Espace-Rencontre
- * Collaborations et partenaires
- * Complexité de l'intérêt supérieur de l'enfant
- * Relais Enfants-Parents comme aide à la réinsertion



ESPACE-RENCONTRE

L'Espace-Rencontre (ER) a été créé en mars 2023, faisant suite, entre autres, à un constat de manque de continuité entre le suivi intra- et extra-muros.

Son objectif principal est le maintien du lien ou la reprise de contacts entre enfants et parent ayant eu affaire à la justice (pendant ou après incarcération, en libération conditionnelle, sous bracelet électronique, ou sans incarcération). Tout comme les intervenant-es du REP intra-muros, notre volonté est l'accompagnement du lien, de la parentalité tout en préservant l'intérêt de l'enfant.

A la différence du travail intra-muros, le travail à l'Espace-Rencontre démarre systématiquement sur base d'une décision judiciaire ou à la suite d'un accord à l'amiable entre les parties. Chaque parent est rencontré séparément pour un entretien préalable à la mise en place des rencontres, dans lequel l'intervenant-e questionne le parcours du parent, sa parentalité, son enfant, explique le cadre de travail dans lequel s'inscrit l'ER et fait signer le règlement d'ordre intérieur par chacune des parties. Ce cadre permet avant tout d'apporter une sécurité à l'enfant, aux parents et à l'intervenant-e. En cas de besoin, il est également possible de rencontrer l'enfant avant la mise en place des rencontres.

Tout comme le travail au sein des établissements pénitentiaires, l'Espace-Rencontre est indépendant du pouvoir judiciaire et l'intervenant-e est soumis-e au secret professionnel. Aucun rapport relatif au contenu de notre intervention n'est établi. Il est néanmoins possible, à la demande, de communiquer un relevé de fréquentation du service, qui reprend les dates de rencontres, des entretiens de suivi, le respect des horaires. En cas de danger ou de grande difficulté pour l'enfant, l'autorité mandante est également avertie.

Toutes les rencontres sont exclusivement individuelles (le parent, l'enfant et l'intervenant-e). Les premières rencontres se déroulent toujours en nos locaux, maximum 2x/mois, pour une durée maximale de 1h30. Si des sorties sont envisagées, elles auront lieu après au minimum 3 rencontres dans les locaux et après un entretien de suivi avec chaque parent.

L'objectif de l'Espace-Rencontre n'est pas de proposer une thérapie familiale (ou individuelle), mais de travailler sur le lien. La restauration du lien est au cœur de l'intervention, et la position et regard uniques de l'intervenant-e sur le système familial peuvent

en ce sens apporter des effets thérapeutiques. Avec l'Espace-Rencontre, l'intervenant-e a davantage accès au parent hébergeant que lors de nos missions intra-muros, ce qui permet de créer une alliance souvent bénéfique sur le lien enfant/parent visiteur.

Depuis l'année dernière, des séminaires de réflexion sont organisés tous les 3 mois environ entre les différents ER et le Tribunal de la Famille de Bruxelles. Ce lieu d'échange permet de confronter nos différentes réalités de terrain, questionner nos pratiques et faciliter la collaboration, tant avec les juges qu'avec les différents ER.

Mes 2 fils et ma fille ont été pris en charge par des personnes différentes vu qu'ils sont issus de papas différents. Ma fille a été placée en foyer et mes fils chez leur papa.

J'ai pu bénéficier des rencontres pendant mon incarcération ainsi qu'à l'Espace-Rencontre dès ma sortie de prison et ce pour une période de bientôt 2 ans et demi. Ces visites m'ont permis de conserver le lien avec mes enfants et surtout une véritable bouffée d'oxygène car être éloignée de ses enfants est une terrible épreuve, d'autant plus que les visites n'étaient pas régulières à cause des grèves des agents pénitentiaires.

Depuis ma sortie de prison j'ai beaucoup avancé dans ma vie et j'ai pu récupérer la garde de ma fille qui vit désormais avec moi. J'ai commencé les rencontres avec mes fils au sein de l'Espace-Rencontre qui même si elles ne se passent pas bien, me permettent de garder contact avec eux et nous essayons de reprendre le dialogue avec le soutien de la psychologue qui encadre les rencontres. La principale difficulté est d'essayer de reprendre ma place dans la vie de mes fils en sachant qu'une heure par mois n'est pas suffisante pour garder le lien. Bien que la situation se dégrade, je ne perds pas espoir. Le chemin que j'ai parcouru et la résilience avec laquelle j'affronte ma vie fait que je ne baisse pas les bras et continue à espérer qu'un jour le contact et la relation avec mes fils redeviendra comme auparavant ou même meilleure !

Témoignage d'un parent

SERVICES D'AIDE AUX DÉTENU(S) (SAD)

Les services d'aide aux détenus sont présents dans la majorité des établissements pénitentiaires où le Relais Enfants-Parents intervient. Cette collaboration est essentielle, car elle apporte un soutien pluridisciplinaire (administratif, social et psychologique) qui complète notre action. Les SAD offrent une assistance dans des domaines que le Relais Enfants-Parents, dédié exclusivement aux enfants mineurs de parents détenus, ne peut couvrir. Nous faisons, par exemple, appel à Médiante lorsqu'une médiation est nécessaire entre le parent incarcéré et une victime (directe ou indirecte), avant, pendant ou après notre intervention. Ainsi, il est courant de suivre une même situation en partenariat et d'échanger pour offrir un accompagnement le plus complet possible.

SAJ, SPJ, TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

Lorsque des dossiers sont ouverts auprès des services d'aide à la jeunesse, de protection de la jeunesse ou au Tribunal de la jeunesse, nous collaborons étroitement avec l'institution compétente. Avant d'établir tout contact entre l'enfant et son parent, nous nous assurons de connaître les modalités autorisées pour chaque cas. La prise de contact systématique avec les SAJ, SPJ et TJ favorise la collaboration avec notre service, même en l'absence de mandat officiel, tout en préservant le secret professionnel. Cependant, notre position peut parfois être complexe ou mal interprétée car notre intervention est parfois perçue comme privilégiant l'intérêt du parent détenu. Pourtant, notre priorité est de proposer un cadre de rencontres sécurisant et rassurant pour l'enfant, en respectant son rythme, ses besoins et ses attentes.

DIRECTION ET PERSONNEL DE PRISON

Les directions des établissements et le personnel de surveillance sont informés de nos activités et parfois impliqués dans leur mise en œuvre. Les directions nous donnent

les autorisations nécessaires lorsqu'une activité est planifiée ou tout simplement pour organiser les rencontres. Les agents nous permettent de réserver les locaux requis et de coordonner les appels afin que les parents détenus soient ponctuellement présents en salle de visite. Cette collaboration est cruciale, car sans elle, notre travail serait beaucoup plus difficile, voire irréalisable.

"Je constate que les visites que le Relais organise deux fois par mois contribuent à améliorer la sociabilité des mères qui en bénéficient et à reconstruire leur identité de mère parfois détériorée à la suite de leur incarcération"

*Témoignage
d'un chef de quartier*

RÉSEAU GRAVITANT AUTOUR DE L'ENFANT

La coopération avec l'entourage de l'enfant est une de nos priorités. Qu'il s'agisse de la famille, des professionnels accompagnant l'enfant ou de l'école, il est crucial de maintenir un lien avec les différents intervenants pour mieux accompagner l'enfant concerné. Avant d'organiser toute rencontre entre l'enfant et son parent, nous prenons contact avec ce réseau pour faire le point sur la situation et obtenir une vue d'ensemble concernant le lien parent-enfant. Lors de notre intervention, nous accompagnons l'enfant dans les moments partagés avec son parent détenu mais notre mission s'arrête généralement aux portes de la prison. Cependant, l'accompagnement autour des visites joue un rôle essentiel pour l'enfant, tant avant qu'après celles-ci. Il est donc essentiel de pouvoir échanger avec les personnes concernées pour apporter le meilleur soutien possible à l'enfant.

CROIX-ROUGE – SERVICE ITINÉRANCES

Une collaboration indispensable et précieuse avec le réseau de bénévoles du service Itinérances de la Croix-Rouge est en place pour assurer les déplacements entre le domicile de l'enfant et l'établissement pénitentiaire du parent, quand cela s'avère nécessaire.

"Il ne faut pas oublier aussi les personnes de la Croix-Rouge car sans elles, personne ne pourrait conduire nos enfants"

*Témoignage
d'un beau-père détenu*

"Je tiens aussi à remercier tous les bénévoles de la Croix-Rouge pour leur bienveillance, pour ne jamais avoir manqué un seul "rendez-vous", ma fille me parle souvent de leurs échanges pendant les trajets en voiture"

*Témoignage
d'une maman détenue*

Objectif : soutenir l'aide au lien

Ce service de la Croix-Rouge a pour objectif de permettre à l'enfant de rendre visite à son parent et de maintenir le lien malgré l'incarcération. Bien plus qu'un service de transport, Itinérances offre à l'enfant une présence chaleureuse, bienveillante et sécurisante. Il est indispensable pour de nombreux enfants qui n'auraient autrement pas les moyens de se rendre aux visites.

Au cours de son histoire, le projet «Itinérances» a pu recevoir le soutien du Fonds Houtman, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Fondation Roi Baudoin, qui ont tous trois contribué par leur appui financier et pédagogique à la consolidation et pérennisation du projet «Itinérances».

La naissance du projet

Dès ses débuts, le Relais Enfants-parents a été confronté aux difficultés pour les familles d'accompagner les enfants jusqu'au lieu de détention alors que toutes les conditions étaient par ailleurs réunies pour que des rencontres aient lieu. Afin de palier à cette difficulté, le REP a, en 1999, mis en place un système d'accompagnement par des personnes bénévoles qui assuraient le transport des enfants entre leur domicile et le lieu de détention du parent. Très vite, le REP a été mis en difficulté par l'ampleur de la tâche (sélectionner les bénévoles, assurer leur formation et le suivi, organiser les déplacements...) et par une demande toujours plus importante. En 2002, le REP se tourne vers la Croix-Rouge afin de réfléchir à un projet de partenariat permettant de répondre à cette demande, et c'est en 2006 que la Croix-Rouge prend à sa charge la coordination du projet baptisé «Itinérances» (faisant référence aux déplacements et nombreux kilomètres parcourus). Son action s'élargit à tous les services qui organisent des rencontres enfants-parents au sein des établissements pénitentiaires se trouvant sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le Relais Enfants-Parents et le Service d'Aide aux Détenus (en fonction du lieu).

Pour qui et pourquoi

Le service prend en charge les enfants âgés de 3 mois à 18 ans. Ce service est entièrement gratuit.

"Je n'ai pas hésité sachant que tout le travail profiterait aux enfants qui n'ont pas la vie rêvée qu'ils pourraient espérer"

Témoignage de deux bénévoles de la Croix-Rouge

Il s'adresse donc à toutes les familles pour qui il n'est pas possible d'accompagner l'enfant en visite ni même de l'y conduire. Les raisons à cela sont multiples. Tout d'abord, les prisons sont le plus souvent éloignées des centres urbains et peu ou

pas accessibles en transports en commun. De plus, le lieu de détention n'est pas prioritairement choisi en fonction du lieu de résidence des familles et peut se trouver à des dizaines – voire centaines – de km. Ainsi l'absence d'un véhicule personnel, la longueur et le coût des trajets constituent un véritable frein à la concrétisation des rencontres en prison. D'autre part, pour le parent qui héberge l'enfant, il n'est pas toujours possible de concilier la vie quotidienne avec les horaires de visites. D'un point de vue organisationnel, travail, présence d'autres enfants... ne lui permette pas de se dégager du temps pour accompagner l'enfant en visite. Parfois, l'incarcération s'inscrit au sein de famille dont le couple parental est séparé ou en conflit. Parfois, c'est l'incarcération elle-même qui conduit à la rupture du lien entre les parents. Quelle que soit la nature du lien entre les parents, le parent qui héberge l'enfant n'est pas toujours disponible ou disposé à accompagner son enfant en visite. Enfin, lorsque l'enfant est hébergé par une institution, les ressources en temps et en personnel peuvent également manquer pour accompagner l'enfant jusqu'à la visite et retour.

Pour conclure

Sans la générosité de tous ces bénévoles, c'est près de la moitié des enfants accompagnés par le Relais Enfants-Parents qui ne verraient plus leur parent. Au-delà du transport, la présence chaleureuse des bénévoles permet à l'enfant de ressentir qu'il n'est pas seul et que des adultes bienveillants sont capables de l'accueillir pour ce qu'il est.

Au-delà de son rôle facilitateur dans l'exécution de notre mission de maintien du lien, nous mesurons l'importance de cette collaboration pour l'enfant pour qui les bénéfices sont multiples.

Nous tenions, à l'occasion de nos 30 ans, à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles passés et à venir ainsi que la coordination Croix-Rouge.

BÉNÉVOLES DU RELAIS ENFANTS-PARENTS

De plus, au sein de certains établissements pénitentiaires, un-e **bénévole du Relais Enfants-Parents** vient soutenir les intervenant-es lors des visites collectives. Son rôle est d'aider les intervenant-es dans l'accompagnement des enfants jusqu'à la salle de visite, participer activement à l'organisation pratique des rencontres (installer la salle, distribuer les jeux...) et accompagner les enfants après la rencontre jusqu'à la sortie de la prison. Leur rôle est précieux et permet, au-delà de tout ceci, aux intervenant-es de se focaliser sur l'accompagnement psychologique des familles. Pour illustrer ce propos, voici le témoignage d'un bénévole :

Juste deux heures !

Sur le petit terre-plein devant le local d'accueil de la prison d'Andenne, L. sert contre elle le cadeau préparé pour la fête des pères. Pour la troisième fois elle demande, inquiète, si la sécurité laissera passer son bricolage emballé dans un plastique transparent. Elle m'explique que son institutrice lui a permis une création différente de ses condisciples vu la situation de son papa. Merci madame !

Assis sans bouger sur une chaise, A. paraît avoir 4 ans de plus que ses 12 ans. Il répond en monosyllabes à nos questions un peu banales sur l'école ou sur le long trajet jusqu'à Andenne avec les accompagnatrices de la Croix-Rouge. Seule l'évocation de Lukaku lui arrache un sourire.

La petite P. sautille, joue avec l'interrupteur, se cache dans les casiers, chantonne qu'elle va voir son papa tout en tirant le foulard de sa bonne-maman.

Arrive F. et ses 2 frères, surexcités, bagarreurs, courant l'un derrière l'autre sur la petite pelouse.

Enfin, l'agent pénitentiaire apparaît derrière le plexi fêlé du guichet. Chacun à son tour, adultes et enfants y déposent leur carte d'identité pour se faire enregistrer et obtenir un badge d'accès. Le temps d'attente égraine de trop longues minutes qui ne seront pas partagées avec les papas...

Quatorze heure quarante, le petit cortège d'enfants et ses deux accompagnateurs rejoignent le sas d'entrée « visiteurs » de la prison. Scan des petits sacs, des vestes et des langes de secours, passage du portique de sécurité, contrôle des badges... il nous reste à traverser la cour intérieure et un hall gris pour atteindre la salle de rencontre en L où sont installées une dizaine de tables et une petite aire de jeu en coussins.

Une nouvelle attente commence. On ouvre les armoires à jeux, dresse une table avec du café, du jus de pomme et quelques chips. L. a pris un livre ; A. est assis droit comme un i, toujours silencieux et indifférent à mes propositions de jeu ; P. court en tous sens à travers la salle et s'exerce aux cumulets ; les 3 frères ont sorti les petits goals et la balle en mousse pour un match de mini-foot.

La porte s'ouvre enfin au bout de la branche du L interdite d'accès aux enfants. Un groupe de papas entre, accompagné d'un agent en uniforme. Celui de A. s'attable directement face à son fils après s'être saluer d'un contact du front. Il lui fera sans discontinuer lire un livre, ligne par ligne, comme un répétiteur attentif. Le beau-père des 3 frères se transforme en un instant en arbre à gamins avant de se mettre au foot.

P. filant sur un petit trotteur n'a pas vu arriver son papa. Il lui touche l'épaule ; elle se retourne, l'aperçoit, se fige un instant et puis court jusqu'à l'autre bout de la salle, comme si l'émotion était trop puissante pour son cœur. Elle revient ensuite, doucement, le rejoindre pour de longues minutes de câlins babillants.

Il manque un papa. L. serre toujours son bricolage contre son cœur en fixant la porte à l'autre bout de la pièce. Inquiétude...

Il arrive qu'un papa n'arrive pas, que l'information ne soit pas passée, que l'agent pénitentiaire ait oublié, qu'une sanction soit appliquée sans qu'on le sache, que le changement d'équipe perturbe le déplacement du détenu... Cette fois, ce n'est qu'un retard. Le papa de L. arrive, essoufflé, dans une chemise blanche immaculée et impeccablement repassée. Soulagement, embrassade, cadeau et tant de choses à raconter. Il y a de quoi boire et grignoter dans la salle et pourtant il donne à sa fille

quelques pièces pour aller chercher une canette et un snack au distributeur. Au moins, cela, c'est lui qui le lui aura offert, avec ce qu'il gagne à l'atelier... C'est si peu. C'est tellement.

Je ne sais rien de ce qui a amené ces hommes en prison. Je les vois là, choyant le lien ténu avec leur(s) enfant(s), profitant intensément d'un fragment de temps d'autant plus précieux que trop rare. Je les vois polis et respectueux, inquiets de tout ce qui pourrait, par l'imprévisible du dehors ou l'arbitraire et la lourdeur du milieu carcéral, enrayer la récurrence des ces rencontres, fragiliser leur capacité à être, à rester, père. Je suis là, attentif et discret car c'est leur moment à eux. Je sors un jeu de l'armoire, sers un jus aux plus petits, échanges quelques mots avec un papa, emmène un enfant au toilettes... simplement heureux de participer à rendre cela possible.

Le temps file, pas même 2 heures et c'est le moment de ranger et de se séparer. Le temps des embrassades, des aurevoirs et des recommandations. Les papas se regroupent au centre de la pièce, les enfants près de la porte de sortie. Tour à tour, ils courent faire un dernier câlin, reviennent, retournent. Il y a dans l'air du déchirement et de la résignation ; dans beaucoup d'yeux, dans les miens, de la buée. J'aimerais ne pas ouvrir cette porte et pouvoir prolonger un peu cette intensité.

La porte claque et nous reprenons le chemin, la cour, le portique, le guichet d'accueil. La petite P. tient ma main. Les 3 frères se chamaillent. L. me dit qu'elle pense que son papa était content de son cadeau. A. ne quitte pas son silence.

Je les regarde repartir, chacun de leur côté, remplis de ces deux heures si particulières, qui taciturne, qui bavard. Je me demande quels sentiments les habitent à cet instant, quelle empreinte laisse sur leur vie d'enfant le fait d'avoir un papa en prison. Et je sens combien compte le fil préservé de cette relation que permettent les visites du mercredi. C'est peu et c'est immense, pour les parents, pour les enfants, pour notre société et notre avenir...

Patrick Dupriez, bénévole à Andenne

COMPLEXITE DE L'INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT

Selon la Convention relative aux droits de l'enfant publiée par les Nations Unies, « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, de tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale » art. 3, § 1. Cet enjeu de l'intérêt supérieur de l'enfant est au cœur de nos missions et de nos valeurs au sein du Relais Enfants-Parents. Tous les acteurs travaillant au REP sont sensibilisés à cet intérêt. A travers divers articles pertinents qui retracent ce sujet, ainsi que grâce à l'expérience accumulée au cours des 30 années d'existence du Relais Enfants-Parents, nous allons tenter de mettre en lumière cet enjeu, s'avérant complexe dans notre contexte de travail.

“Par rapport à ce qui est vraiment difficile, je dirais que c'est aussi la remise en question perpétuelle. Est-ce qu'on fait bien ? Est-ce que les visites, les contacts que l'on met en place sont toujours bien dans l'intérêt de l'enfant ? Comment le « mesurer », d'autant plus que la collaboration avec les personnes gravitant autour de l'enfant (famille, institution, professionnels...) est limitée par le secret professionnel et que nous n'avons pas ou peu de vision sur ce qu'il se passe une fois la visite terminée”

Calina Vandoorslaert,
psychologue
au Relais Enfants-Parents

Tout d'abord, il est important de préciser qu'à ce jour, il n'y a pas de définition légale et définitive de ce qu'est l'intérêt supérieur de l'enfant. Selon Jean Zermatten, il s'agit d'un terme instrumentalisé utilisé pour servir les intérêts autres que ceux des enfants, tels que ceux des parents, des institutions. Monsieur Zermatten propose une définition que nous retiendrons pour la suite de ce texte : *L'intérêt supérieur de l'enfant est un instrument juridique qui vise à assurer le bien-être de l'enfant sur les plans physique, psychique et social. Il fonde une obligation des instances et organisations publiques ou privées d'examiner si ce critère est rempli au moment où une décision doit être prise à l'égard d'un enfant et il représente une garantie pour l'enfant que son intérêt à long terme sera pris en compte. Il doit servir d'unité de mesure lorsque plusieurs intérêts entrent en concurrence (Zermatten, J. (2005)).*

L'enfant a besoin d'une protection et d'une attention particulière. C'est pourquoi les intervenant-es du REP prennent à cœur ces deux notions et mettent le bien-être de l'enfant au sein de leur travail. L'enfant est reconnu par l'État comme étant une personne pouvant jouir de ses droits, mais il n'est pas encore assez mature dans son développement pour pouvoir en jouir de façon autonome, c'est donc l'adulte qui les fait valoir pour lui. Cela crée des situations et des questionnements complexes auxquels les intervenant-es du Relais doivent faire face fréquemment. Par exemple, lorsqu'un enfant exprime qu'il n'a pas envie de voir son père mais qu'un jugement stipule que le père a le droit de voir son enfant et qu'il faut respecter ce jugement. Il est difficile d'évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant dans cette situation où l'enfant exprime son mécontentement d'être là durant la visite avec son père. Un autre exemple, étant donné que nous sommes tenus au secret professionnel, nous ne pouvons pas parler de l'enfant et des visites avec les intervenant-es présents autour de la situation de l'enfant. Dès lors, il est difficile de pouvoir agir au mieux pour l'intérêt supérieur de l'enfant sans pouvoir relayer certaines informations concernant le bien-être de l'enfant.

L'intérêt supérieur de l'enfant est une notion subjective et peut être interprétée différemment selon chaque situation. Dans le cadre du travail au REP, l'intérêt supérieur est spécifique à chaque enfant. Il est primordial que les psychologues du REP puissent adapter leur intervention en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant (United Nations, 1989).

Cette complexité amène régulièrement les intervenant-es à remettre en question leur intervention, et, parfois, à se pencher davantage sur la question plus concrète de la possibilité de travailler le lien.

“L'intérêt de l'enfant, je dirais que ça se réévalue tout le temps. Ce qui est dans son intérêt à un moment donné ne l'est pas forcément plus tard. Et c'est là où ça peut être dangereux : si on ne se remet pas en question, si on ne fait pas attention quotidiennement, on peut passer à côté du fait que, parfois, ce qui semblait être une bonne chose ne l'est plus. Par exemple, certaines visites, prises isolément, peuvent ne pas être dans l'intérêt de l'enfant parce que le parent n'est pas ajusté à ce moment-là.

Au Relais Enfants-Parents, on ne peut pas évaluer l'intérêt de l'enfant de manière systématique avant chaque visite. On se base donc sur l'analyse de la situation, sur ce que nous disent les parents, les coparents, les tuteurs. Mais il y a des situations plus délicates où l'on va directement voir l'enfant. Après des dizaines d'allers-retours en prison pour voir son père, on doit lui poser la question : « Est-ce qu'on continue ? Comment tu te sens là-dedans ? » Bien sûr, on peut le faire quand les enfants sont assez grands pour exprimer leur ressenti. Sinon, on observe en visite : leur relation avec le parent, leur langage verbal et non verbal, l'avant et l'après-visite.

Au Relais, on part du principe que c'est mieux pour un enfant d'avoir un lien avec son parent, même incarcéré, que de ne pas en avoir du tout. Mais parfois, ce n'est pas possible. Une maman m'a récemment dit que sa fille ne viendrait plus en prison parce qu'elle fait des cauchemars, qu'elle a peur de finir en prison elle-même. C'est là que la ressource extérieure, le parent ou le tuteur hors détention, devient essentielle. On essaie de prendre le temps de les rappeler, même pour les visites collectives, pour savoir comment ça se passe une fois que l'enfant est rentré à la maison. Parce qu'une visite peut bien se passer en apparence, mais être difficile à vivre après coup.

Là où c'est compliqué, c'est qu'on ne peut pas se baser sur une grille d'évaluation avec des cases à cocher. On ne peut pas dire : « L'intérêt de l'enfant, c'est ça, ça et ça, donc c'est bon ». On travaille avec l'idée que notre focus est sur l'enfant, mais ça ne fait pas de nous des experts de chaque enfant. On essaie juste de centrer notre approche sur lui, et ça implique de se remettre en question en permanence. Parfois, on se trompe. Mais ce qui est sûr, c'est que jamais on ne mettra en place quelque chose qui est uniquement dans l'intérêt du parent.

Ce positionnement nous donne aussi la légitimité d'arrêter les visites quand ce n'est plus dans l'intérêt de l'enfant. Mais c'est difficile, parce qu'alors, on est perçus comme ceux qui jugent,

qui disent à un parent qu'il est un mauvais père ou une mauvaise mère. Pourtant, ce n'est pas ça : c'est juste qu'à un moment donné, la situation ne permet plus à l'enfant de tirer du positif de ces rencontres. Et parfois, ce n'est même pas lié au parent détenu ou à la relation entre eux. C'est juste la prison elle-même qui pose problème.

J'ai déjà entendu un enfant dire : « Je ne suis pas bien quand je viens en prison, mais je ne suis pas bien non plus quand je ne vois pas mon papa. » Quel mal choisir ? C'est pour ça que c'est si difficile. Laisser l'enfant choisir n'est pas toujours une solution non plus, parce que ça lui met une responsabilité énorme sur les épaules. Un enfant ne peut pas décider seul de ne plus voir son parent. Parfois, on l'encourage à y aller et, au final, il en ressort content.

C'est pour ça qu'on ne peut pas s'arrêter à ce que l'enfant dit. La parole seule ne suffit pas. On doit aussi analyser ce qui ne se dit pas, le contexte familial, l'avant et l'après-visite. Et c'est là que le travail en réseau est essentiel. On ne peut pas tout voir au Relais Enfants-Parents : ce qui se passe avant et après la visite nous échappe. C'est pour ça que les échanges avec la famille, l'école, le SPJ, les autres intervenants sont indispensables. Chacun apporte une pièce au puzzle pour nous aider à évaluer au mieux. Finalement, l'intérêt supérieur de l'enfant, ce n'est jamais quelque chose de figé. Un enfant peut profiter des visites pendant plusieurs années et, un jour, ne plus vouloir venir parce qu'il en a marre. Ça peut devenir une contrainte, une obligation plus qu'un moment de lien. Dans ce cas, il faut être capable de l'entendre et de proposer autre chose.

C'est pour ça qu'on doit toujours réévaluer, réfléchir, être attentif aux signaux, même quand tout semble aller bien. Parce que l'intérêt de l'enfant ne se mesure pas avec des cases à cocher. C'est de l'observation, de l'écoute, de la remise en question constante et un travail pointilleux de cas par cas."

Amandine Bosquet, psychologue au Relais Enfants-Parents

RELAIS ENFANTS-PARENTS COMME AIDE A LA REINSERTION

En Belgique, selon le Fonds Houtman, environ 17.000 enfants sont confrontés à l'incarcération d'un de leurs parents (9.000 en Fédération Wallonie-Bruxelles). Lorsque le parent est incarcéré, sa parentalité s'en voit inévitablement chamboulée. Cependant, les murs de la prison ne peuvent empêcher la fonction parentale. Elle est même indispensable à la fois pour l'enfant et pour le parent.

Comme déjà explicité dans la partie « objectifs, missions et valeurs », notre association permet au parent détenu de (re)devenir un acteur de sa parentalité. Nous travaillons généralement sur base de leur demande. Ils ont fait le choix de nous contacter dans le but de rétablir ou d'établir un lien avec leur(s) enfant(s), ce qui constitue un premier pas vers la responsabilisation. Un de nos objectifs est de permettre au parent détenu d'avoir un espace où il peut entrer totalement en lien avec son enfant, un lieu où la tendresse et l'amour familial peuvent prendre place, ce qui permet également au parent de prendre conscience des responsabilités affectives et éducatives qui se jouent vis-à-vis de l'enfant, pendant et surtout après l'incarcération.

Ces visites permettent aussi la continuité ou la création du lien enfant-parent, qui est essentiel dans le développement psycho-affectif de l'enfant. En effet, la rupture de lien parent-enfant peut engendrer des conséquences sur le développement affectif, cognitif et social de l'enfant (Douris, 2016). La séparation souvent brutale, le poids du secret, la honte et le sentiment de culpabilité, la dévalorisation sociale, le manque de soutien affectif et d'image parentale ou encore la vulnérabilité économique sont autant d'éléments qui insécurisent l'enfant (Fonds Houtman, s.d.).

La Cour européenne des Droits de l'Homme a souligné l'importance pour le détenu de conserver les liens personnels et affectifs avec son entourage familial, d'autant plus lorsque la détention est prolongée (Douris, 2016). Le fait d'avoir une famille dans laquelle ils peuvent retourner à leur sortie de prison constitue pour les ex-détenus un aspect important de la prévention de la récidive: «Les familles exercent une influence importante sur de nombreux aspects de la vie des prisonniers... Le contact avec la famille est lié à des taux moins élevés d'atteinte à soi-même durant le séjour en prison... Les familles sont l'un des facteurs les plus importants pour la réinsertion des prisonniers après leur libération » (Douris, 2016). En effet, l'emprisonnement engendre une rupture du lien physique et émotionnel notamment entre les enfants et leur parent. Le Relais

Enfants-Parents joue un rôle clé dans le maintien du lien entre l'enfant et son parent, et ce lien maintenu durant l'incarcération favoriserait une meilleure réinsertion pour le parent lorsque celui-ci est libéré.

La parentalité durant l'incarcération permet au parent détenu de maintenir un lien avec sa vie extérieure, d'exercer son rôle de parent, d'exercer des responsabilités et de faire grandir l'espoir et l'envie de se réinsérer au plus vite et au mieux pour pouvoir exercer pleinement son rôle de parent. Le maintien du lien avec son enfant en prison permet de faciliter la réinsertion sociale et de diminuer le risque de récidive (Douris, 2016). Le rôle de parent permet au détenu de se sentir "autre" et de se libérer de son statut de détenu lors des moments de visites et appels téléphoniques avec ses enfants (Douris & Roman, 2020).

La parentalité durant l'incarcération du parent permet à l'enfant d'éviter la souffrance du traumatisme de la rupture brutale du lien parent-enfant. En effet, le maintien de ce lien permet à l'enfant de symboliser la séparation, d'intégrer l'événement et d'empêcher une interruption au niveau de son développement (Bouregba, cité dans Le Camus, 2010). Le maintien de la parentalité en prison permet à l'enfant d'éviter un effacement progressif de son parent et de déconstruire les images fantasmées du parent détenu et par conséquent d'éviter un traumatisme psychique.

Cependant, au niveau des femmes détenues, il a été démontré qu'une peine de prison «peut réellement augmenter la probabilité de récidive chez les femmes, car elle peut déstabiliser une situation familiale déjà vulnérable et provoquer la perte d'un emploi, du logement et l'effondrement des relations» (Douris, 2016). A longue échéance, l'emprisonnement peut conduire à l'accroissement de comportements asociaux chez les parents et les enfants. Dès lors, la mise en place de visites régulières entre l'enfant et son parent est primordiale afin qu'ils puissent bénéficier du maintien d'une relation familiale tout au long de l'incarcération, favorisant une stabilité relationnelle lors de la libération du parent.

30
ans

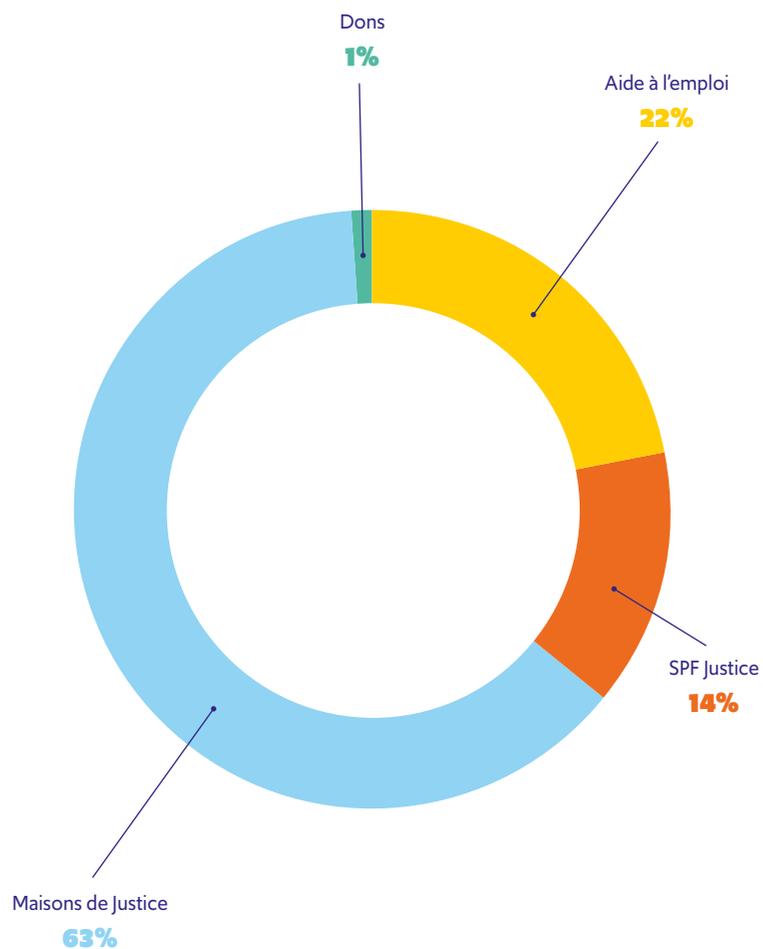
* Finances
et statistiques

* Le point de vue du fondateur
du Relais Enfants-Parents français



FINANCES

Le Relais Enfants-Parents fonctionne grâce à divers subsides, principalement son agrément auprès des Maisons de Justice, qui le soutiennent à travers un subside en tant que service d'aide au maintien du lien familial pour les justiciables. Ces soutiens sont essentiels pour assurer la continuité de nos missions.



STATISTIQUES

En 2024, le Relais Enfants-Parents a mené de nombreuses actions à travers plusieurs établissements pour préserver le lien enfant-parent. Entretiens, visites encadrées, rencontres collectives et virtuelles ont permis un accompagnement essentiel des familles touchées par l'incarcération. Ces chiffres ne sont pas de simples données, mais le reflet tangible de notre engagement quotidien et du vécu de ces familles.

Le Relais en quelques chiffres en 2024

Nombre d'entretiens auprès d'un parent incarcéré	1926
Nombre de visites encadrées	473
Nombre d'enfants lors des visites encadrées	718
Nombre de visites collectives	306
Nombre d'enfants présents lors des visites collectives	1225
Nombre de parents présents lors des visites collectives	803
Nombre de rencontres auprès d'un enfant à son domicile	65
Nombre de rencontres virtuelles	79
Nombre de rencontres avec un partenaire du Relais	74

LES FONDEMENTS ÉTHIQUES ET TECHNIQUES DES INTERVENTIONS DU RELAIS ENFANTS PARENTS

Le Relais Enfants-Parents, depuis trente ans, accompagne des enfants confrontés à l'incarcération d'un de leurs parents. Certes, ils ne forment pas un groupe homogène, et nous nous gardons de les unir en fonction de ce qu'ils sont, alors qu'il est permis de le faire à partir de ce qu'ils vivent.

Que vivent ces enfants, la liste des difficultés qu'ils ont à surmonter est longue :

- La peur, celle du devenir de leur parent mais aussi du leur.
- Les angoisses de perte et d'abandon.
- Le poids des secrets de famille provoque un repli sur soi et fragilise l'enfant vis-à-vis de ses pairs.
- La honte d'être un enfant de prisonnier et plus insidieuse encore la honte d'avoir honte de son parent.

Le sentiment d'être victime dans lequel s'enracinent de sourdes mais puissantes colères rarement exprimées à l'encontre du parent qui a failli à son devoir de protection, mais le plus souvent déplacées sur d'autres proches ou sur la communauté.

Le sentiment de responsabilité qui compromet le droit de tout enfant à l'innocence.

Et face à certains événements soudains et inhabituels, comme l'arrestation du parent à son domicile, la peur de sa peur, précisément de la panique qu'elle provoque. Cette émotion transforme les chocs émotionnels en traumatismes.

La tristesse d'autant plus profonde qu'elle est silencieuse et à laquelle il tente d'échapper en se coupant de ses émotions, s'exposant au risque de devenir étranger à lui-même et sans prise sur soi, et d'être alors, comme la feuille automnale dirigée de-ci de-là, au gré du vent et des circonstances.

Parce que l'enfant est une personne, il n'est pas mécaniquement façonné par ses conditions d'existence, mais par la manière dont il y réagit. Avoir un parent en détention n'est pas en soi déterminant d'un trouble psychique (de type traumatique ou dépressif). Ce ne sont pas les circonstances auxquelles il est confronté qui déterminent son devenir mais la manière dont il s'y adapte. Or certains modes de réaction aux contingences renferment l'enfant sur lui-même alors que d'autres, ouvrant sa curiosité sur le monde, l'aideront à s'y sentir bien. Accompagner l'enfant dans son développement, c'est encourager ses réactions les plus positives et tenter de réduire voire entraver ses réactions les plus négatives.

Sortir grandi d'une expérience douloureuse nécessite certainement des capacités d'adaptation, mais celles-ci sont insuffisantes pour rendre compte de la résilience du petit de l'homme. S'adapter conduit quelquefois le sujet à se perdre. L'adaptation de l'enfant à des contingences malheureuses ne doit pas se faire au détriment de la permanence de son ipséité. Bien s'adapter ce n'est pas disparaître, mais à l'inverse se préserver. Et pour se préserver, l'enfant doit agir.

C'est en agissant sur le monde que s'amorce, chez le nourrisson, l'expérience de soi et la conscience de soi qui la prolonge. L'enfant est résilient tant qu'il sait ou qu'il se croit acteur de son histoire, non pas son objet. L'accompagnement de ses adultes référents - dont ses parents, mais pas exclusivement - est essentiel. Certains favorisent sa libre action, d'autres lui opposent leur devoir impérieux de le protéger ; l'équilibre n'est pas facile et c'est pourquoi éduquer un enfant est un exercice de funambule.

En accompagnant l'enfant en détention pour qu'il y rencontre son parent, les intervenants de l'association formés à cette fonction sont de véritables tuteurs de résilience.

Parallèlement, les actions conduites en détention soutiennent les parents incarcérés afin qu'ils se saisissent de leur responsabilité parentale et trouvent les mots capables de dissoudre les émotions douloureuses éprouvées par leur enfant.

Pourtant l'un des effets négatifs de l'incarcération n'est-il pas de réduire le sentiment de responsabilité ?

Les conditions même de la coercition et de la privation de liberté entament la capacité à se sentir responsable et cette obscurité a des effets importants et délétères sur les relations entre l'enfant et son parent. Certes, toutes les relations entre le parent et son enfant ont un fondement narcissique et appropriatif, mais le sentiment d'en être responsable corrige les tentations parentales de réduire l'enfant à un petit soi. En détention, nous sommes témoin de comportements appropriatifs de l'enfant, ou de dénégation de sa subjectivité voire de sa parentification.

Aussi, soutenir le parent dans sa capacité à se sentir responsable de son enfant, voire de ses difficultés, au risque qu'il en éprouve de la culpabilité, tels sont les enjeux éthiques et techniques de la mission que nous nous sommes donnés.

Il ne suffit pas de mettre en contact l'enfant et son parent pour qu'ils se rencontrent. Une rencontre pour Montaigne, c'est une révélation mystique ou précisément celle de l'être en soi : « parce que c'était lui, parce que c'était moi ». Quand le parent détenu feint d'être ce qu'il n'est pas et que son enfant feint d'y croire, ils ne se rencontrent pas. Quand le parent charge autrui de la cause de ce pourquoi il est là et que son enfant feint d'y croire, ils ne se rencontrent pas. Quand le parent veut tout connaître de la vie de son enfant, celui-ci comprend qu'il ne veut rien en savoir, mais simplement se rassurer et c'est pourquoi alors ils ne se rencontrent pas.

Mais comment aider le parent à endosser la responsabilité de ses actes passés pour se saisir de sa responsabilité présente vis-à-vis de son enfant ? Il n'y a pas d'autre voie que celle de ne pas le réduire à ses actes mauvais. Quels que soient les actes posés fut-ce des violences intrafamiliales, il s'agira de ne pas enfermer le parent dans son acte passé, et cela n'a rien d'une attitude complaisante c'est même le contraire : elle est la source d'une exigence. Ne pas réduire le parent à l'acte violent dont il est l'auteur, s'autoriser à exiger de lui qu'il ne cherche pas à s'en disculper auprès de son enfant. Et intervenir quand il le faut « Monsieur, vous ne croyez pas à ce que vous dites ! », c'est croire en sa capacité à s'extraire d'une détermination à la violence. A l'inverse, réduire l'auteur d'un acte monstrueux à son acte entrave ses capacités à s'éveiller à la culpabilité. En ne l'excluant pas du genre humain et en gardant foi en sa capacité à changer, nous contribuons à son éveil à un sentiment de culpabilité salvateur.

Alain Bouregba
Psychanalyste

Président d'Honneur de la Fédération des Relais Enfants-Parents

CONCLUSION

*« Pour les enfants, ce n'est pas leur peine
et pourtant, c'est leur souffrance »*

Depuis 30 ans, le Relais s'efforce d'offrir aux enfants un espace où le lien avec leur parent détenu peut être préservé, malgré les barrières physiques et émotionnelles. Ce travail ne pourrait exister sans un réseau de partenaires engagés : services d'aide aux détenus, services d'aide à la jeunesse, personnel pénitentiaire, tribunaux, Croix-Rouge et bénévoles, qui œuvrent à nos côtés pour garantir cet intérêt supérieur de l'enfant, central à nos missions.

Au fil des années, nous avons développé des méthodologies adaptées à la complexité du milieu carcéral et aux besoins spécifiques de chaque famille, faisant de l'accompagnement parental un levier essentiel pour la réinsertion des détenus. Ce travail de réflexion se poursuit et continuera d'évoluer, nourri par une volonté constante d'améliorer nos pratiques, nos outils et de porter un plaidoyer fort en faveur de ces enfants.

Portée par des valeurs profondes et un engagement sans faille depuis trois décennies, notre mission se poursuivra avec la même détermination. Chaque enfant a le droit de grandir avec des repères, une continuité et, surtout, une relation préservée avec son parent, malgré les épreuves de la vie, et il est de notre devoir collectif d'y veiller.

Nos remerciements vont évidemment aux Maisons de Justice pour leur soutien structurel au fil des années, ainsi qu'à la Fondation Futur 21 pour son appui précieux dans l'organisation de nos 30 ans.

Enfin, un immense merci à l'équipe du Relais Enfants-Parents, qui œuvre chaque jour dans ces lieux durs et si singuliers que sont nos établissements pénitentiaires. Par leur travail, leur persévérance et leur éthique, ils sont le véritable cœur de notre association.

Maurice Jansen
Directeur

L'ÉQUIPE DU RELAIS ENFANTS-PARENTS

L'équipe des psychologues

En prison

Yolima Blanco Morales

Haren, Jamioulx

0456 33 52 29

yolima.blancomorales@relaisenfantsparents.be

Amandine Bosquet

Ittre, Saint-Gilles

0470 61 71 68

amandine.bosquet@relaisenfantsparents.be

Philippine de Marchant

Haren

0488 93 77 20

philippine@relaisenfantsparents.be

Manon Leroy

Lantin section homme

0495 33 40 35 / 04 239 65 08

manon@relaisenfantsparents.be

Andrea Manca

Haren, Saint-Gilles

0484 18 12 37

andrea@relaisenfantsparents.be

Carolina Palma Duran

Lantin section homme et section femme

0496 22 19 93 / 04 239 65 08

carolina@relaisenfantsparents.be

Charlotte Renier

Lantin section homme

0486 09 80 72 / 04 239 65 08

charlotte@relaisenfantsparents.be

Lorraine Sacré

Namur, Andenne

0470 11 09 28

lorraine@relaisenfantsparents.be

Calina Vandoorslaert

Namur, Andenne

0495 33 39 71

calina@relaisenfantsparents.be

Floriane Wallaert

Ittre, Mons

0493 88 13 92

floriane@relaisenfantsparents.be

Emmanuelle Windelinckx

Mons section femme, Jamioulx

0489 29 08 53

emmanuelle@relaisenfantsparents.be

Espace-Rencontre

Virginie Temmerman

Espace-Rencontre

0471 11 12 83

virginie.temmerman@relaisenfantsparents.be

L'équipe administrative

Célia Da Piedade Duarte

Finances

finances@relaisenfantsparents.be

Maurice Jansen

Directeur

0491 36 65 49

maurice.jansen@relaisenfantsparents.be

Katia Leone

Gestion du personnel

grh@relaisenfantsparents.be

Le conseil d'administration

Arnaud Jansen

Président

Thierry Cherpion

Administrateur – Trésorier

Martine de Bassompierre

Administratrice

Martin du Bois

Administrateur

Justine Mac Goris

Administratrice

Luc Maes

Administrateur

BIBLIOGRAPHIE

- **Bouregba, A.** (2002). De la rupture au maintien des liens. Dans J. Le Camus (Dir.), *Rester parents malgré la détention : Les relais enfants-parents et le maintien des liens familiaux* (pp. 7-13). Érès.
- **Douris, M.** (2016). Être parent en prison, une incarcération de la parentalité. *Dialogue*, n° 211(1), 27-40.
- **Douris, M., & Roman, P.** (2020). Une parole sur la parentalité en prison. Dans M. Douris (éd.), *Comment être parent en prison* (pp. 91-138). Toulouse : Érès.
- **Fonds Houtman.** (s.d.). *Enfants de parents détenus*. <https://www.fonds-houtman.be/thematiques/enfants-de-parents-detenus/>
- **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.** (s.d.). *Convention relative aux droits de l'enfant*. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>
- **UNICEF.** (s.d.). *La Convention relative aux droits de l'enfant*. <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant>
- **Zermatten, J.** (2005). *L'intérêt supérieur de l'enfant*. Association Française Janusz Korczak.



Editeur responsable

Maurice Jansen
Rue de Bordeaux, 62A
1060 Saint-Gilles

Ont participé à la rédaction de cette revue

Philippine de Marchant
Carolina Palma Duran
Charlotte Renier
Lorraine Sacré
Virginie Temmerman

Conception graphique

 - In-graphics.be

Photos

Kristof Vadino





Relais
enfants
parents



relaisenfantsparents.be

Avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

